

SAUVETEUR SECOURITE DU TRAVAIL – SST FORMATION INITIALE

**Formation et présentation à l'examen de l'attestation prévus
par les dispositions de l'article R4224-14 et suivants du code du travail**

Formation certifiante éligible au CPF

PROGRAMME

1 - OBJECTIFS PROFESSIONNELS

1.1 - Nature de la formation

La formation est certifiante au sens des dispositions de l'article L6313-7 du code du travail : la certification a été inscrite par l'INRS au registre spécifique prévue par l'article L6113-6 du même code sous le numéro de fiche RS715.

1.2 - Objectifs pédagogiques de la formation

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

1.3 - Prérequis

Aucun

1.4 - Contenu

Domaine de compétences 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
2. Être capable de réaliser une protection adaptée
3. Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
4. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
5. Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Domaine de compétences 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

6. Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
8. Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

1.5 – Sanction visée et modalités

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation et comporte également une certification finale.

A l'issue de cette évaluation, un **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail** sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable, par le réseau prévention.

Il sera par ailleurs remis à chaque stagiaire à la fin du stage une attestation de formation, quel que soit le résultat de l'évaluation.

1.6 – Taux de réussite

Non disponible à ce jour

2 – PARCOURS PEDAGOGIQUES

2.1 – Durée

La formation dure 2 jours soit 14 heures, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

2.2 – Période de réalisation

Pour connaître les dates de sessions, merci de contacter la chargée de formation.

2.3 – Lieu

Les sessions se déroulent en France métropolitaine, dans tout lieu mis à la disposition de Fluvia par le client.

2.4 – Effectif

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes.

Il convient d'ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Aucune formation avec un nombre de participants inférieur à 4 ne sera organisée.

2.5 – Formateurs

La formation est animée par un formateur certifié par l'INRS.

- Bruno DESMURS, ancien pompier et formateur de la société NFS Loire,

Toutes ses compétences professionnelles sont avérées et reconnues.

2.6 - Moyens pédagogiques et techniques

La formation est dispensée au moyen d'exposés, de démonstrations, d'apprentissages et de mises en situation.

Pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, merci de prendre l'attache du contact mentionné ci-après.

3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Le prix de la formation : x € HT (20% de TVA) soit x € TTC.

Les déjeuners ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Nos CGV sont consultables sur notre site internet.

Contact :

Pour toute personne intéressée y compris les personnes en situation de handicap

Carine SPANDER

Ligne directe : 01.42.60.36.13

Mail : contact@institutfluvia.fr ou carine.spander@entreprises-fluviales.fr

Joignable tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le mercredi